Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 056-215600230-20260629-2026_71-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 29 JUIN 2026

BREC'H – DEPARTEMENT DU MORBIHAN

DELIBERATION 2026/71 ADHESION A LA FONDATION DU PATRIMOINE

Conseillers municipaux en exercice : 29

Le conseil municipal, dûment convoqué par voie dématérialisée le 23 juin 2026, s'est réuni en séance ordinaire, le lundi 29 juin à 18h30, salle du conseil municipal, sous la présidence de Fabrice ROBELET, Maire.

Étaient présents : M. Fabrice ROBELET, Mme Chantal MAHIEUX, M. Erwan LE DIZEZ, Mme Caroline LE BAYON, M. Stéphane LE BOULER, Mme Morgane GUERLAIS GOUAS, M. Bernard RAUD, Mme Anne LE GOFFE, Mme Marie-France BLONDEAU, Mme Michelle ROYER, M. Hervé LE ROUZIC, Mme Annie THOMAS, M. Jean-Pierre KERBART, M. Yann GEFFROY, M. Stéphane COUDERC, Mme Régine NAYEL, Mme Maud BOURLIEUX-DANIEL, M. Dominique NAYEL, M. Yannick LE BRETON, Mme Sabrina BOTHUA, Mme Hélène SERVE-CATELIN, Mme Virginie CATHELIN, M. Steven LE MOULLEC, Mme Valérie REDUREAU, M. Tugdual GAUTER et M. Stanislas BOUREAU

Étaient excusés : M. Patrick LEFRANC (Pouvoir donné à M. Jean-Pierre KERBART), M. Armand GRUIEC (Pouvoir donné à Mme Chantal MAHIEUX) et Mme Florence LE COGUIC (Pouvoir donné à Mme Valérie REDUREAU)

Secrétaire de séance : Mme Morgane GUERLAIS GOUAS

Rapporteur : Anne LE GOFFE

La Fondation du patrimoine, organisme reconnu d'utilité publique, œuvre à la sauvegarde, la restauration et la valorisation du patrimoine de proximité, qu'il soit public ou privé. Elle constitue aujourd'hui un acteur majeur de la mobilisation de financements en faveur du patrimoine, notamment grâce au mécénat populaire et d'entreprises.

En Bretagne, la Fondation du patrimoine a accompagné plus de 2 350 projets depuis sa création, en s'appuyant sur un réseau de bénévoles présents dans chaque département. Elle intervient au plus près des territoires pour soutenir des opérations de restauration portant sur des édifices publics (églises, lavoirs, fontaines, bâtiments civils), du patrimoine bâti privé (maisons, fermes, moulins) ainsi que sur des éléments de patrimoine naturel.

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 056-215600230-20260629-2026_71-DE

L'adhésion à la Fondation du patrimoine permet :

- de bénéficier d'un accompagnement technique, administratif et financier dans ses projets de restauration,
- d'accéder à des dispositifs de financement (notamment via des campagnes de souscription),
- de disposer d'outils et de ressources (portail du patrimoine, conseils pratiques, exemples de projets),
- de participer à la dynamique régionale en faveur du patrimoine,
- de recevoir des informations régulières sur les dispositifs et actions menées.

Dans ce cadre, la Fondation du patrimoine propose une adhésion annuelle dont le montant, pour les communes de moins de 20 000 habitants, s'élève à 500€.

Considérant l'intérêt pour la commune de devenir adhérente à la Fondation du patrimoine,

La commission Finances – Administration générale consultée,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE l'adhésion de la commune de Brec'h à la Fondation du patrimoine pour l'année 2026.**

29 pour ; 0 abstentions ; 0 contre

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Fabrice ROBELET

MAIRIE DE BRECH MORBIHAN